

Leurs actes et leurs paroles, nos analyses et nos actions

Que retiendrons-nous de 2017 ? Une très longue séquence électorale s'étant terminée par un grand chambardement de l'échiquier politique et l'arrivée, encore une fois, de l'extrême droite au second tour de l'élection présidentielle. Alors que la recomposition politique est encore en cours, certains disent encore attendre les actes de l'actuel exécutif.

Ces derniers n'ont pourtant pas traîné !

Le gouvernement renoue avec **une politique organisant la baisse de nos salaires ou de nos pensions** (gel du point d'indice, hausse de la CSG, report des mesures de carrières du PPCR) et stigmatise la fonction publique et ses agents avec le retour du jour de carence, comme une punition. Pour les actifs comme pour les retraités, le SNES et la FSU sont à l'offensive pour la défense de notre pouvoir d'achat et ne renonceront pas à une journée d'action nécessaire dans le cadre unitaire le plus large possible.

2018, c'est aussi **l'année de la mise en place de la sélection généralisée à l'entrée dans le supérieur** avec le plan étudiant et le dispositif Parcoursup, comme réponse à la hausse démographique (les difficultés de l'an passé étaient liées à l'insuffisance des ouvertures de places en université (808000 demandes en 2017 pour 654000 places proposées.)

2018, c'est aussi une **réforme du Lycée** menée dans la précipitation et entièrement pilotée par la réforme du baccalauréat qui sera lourde de conséquences pour la formation des élèves et nos services d'enseignant-es.

2018, c'est le **retour de suppressions de postes et des dotations horaires qui vont baisser** dans les collèges (malgré 200 élèves supplémentaires prévus !), dans les lycées, avec une hausse des heures supplémentaires.

Et en dehors du champ de l'Éducation, la réforme de l'assurance chômage alliée à la réouverture de la chasse aux « fraudeurs » (pas ceux qui fraudent au fisc) puis celle des retraites s'annoncent comme la poursuite et l'aggravation des politiques libérales.

Des actes, il y en a un certain nombre !

Des paroles ? N'en jetez plus !

Face à cette stratégie du chaos, avec l'ensemble de la profession, des travailleur.euse.s, opposons nos analyses, nos actions : nous allons devoir nous mobiliser .

L'ensemble des militants de la section académique, des sections départementales seront à vos côtés, pour défendre les intérêts du service public. Bonne et heureuse année à toutes et à tous, une année combative !

Pour le secrétariat académique du SNES-FSU,
Romain Morlat

Edito.....	P. 1
Informations catégorielles, les réformes en cours.....	P. 2
Rapport d'activité 2016-2018.....	P. 3 à 9
Congrès académique Nevers.	P. 10
Appels des courants de pensée Unité action et hors tendance, Unité, Revendications, Indépendance, syndicale (URIS).....	P. 11
Votes sur les Rapports d'activité académique, national et financier et bulletin de vote.....	P. 12

Informations catégorielles

► **Demande de temps partiel** : la campagne a été ouverte du 11 décembre au 12 janvier 2018, elle ne concerne que les personnels en poste définitif en établissement. Dans le cas d'une demande de mutation, il faudra refaire la démarche auprès du nouveau chef d'établissement. Pour les TZR qui obtiennent un poste fixe et pour les stagiaires, la demande devra être effectuée immédiatement après la mutation (vers le 20 juin). Le temps partiel est renouvelé par tacite reconduction pendant 3 ans, donc si vous voulez reprendre à temps complet, il faut impérativement remplir la fiche intitulée « Avis de réintégration à temps complet ». Vous deviez renvoyer cette fiche au rectorat, DIRH2 (pour saisie) pour le 12 janvier 2018.

► **Accès au corps des agrégés** : les déclarations de candidature et la constitution des dossiers se feront uniquement via Internet, au travers du portail de services I-PROF, du 8 au 28 janvier 2018. Les dossiers de candidature doivent comprendre une lettre de motivation et un curriculum vitae. L'élaboration de ces deux pièces sera réalisée en ligne lors de la saisie de la candidature sur I-PROF. Les IPR et les chefs d'établissement saisiront leurs avis via I-PROF du 30 janvier au 8 février 2018.

► **Accès au corps des certifiés (décrets 72)** : les candidatures se feront sur SIAP qui sera ouvert du 8 au 28 janvier 2018.

► **Accès à la hors classe des certifiés** : aucune candidature à faire, tout certifié à compter de la 2^{ème} année d'ancienneté au 9^e échelon est inscrit au tableau d'avancement à la hors classe. Avec PPCR, le barème sera défini nationalement. Il n'y a pas pour l'heure de circulaire académique mais nous informerons les syndiqués dès sa parution.

► **PEGC avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle** : les dossiers de promotion à la hors-classe et classe exceptionnelle sont constitués automatiquement et sont consultables via internet et le portail de services I-PROF. —> Circulaire rectorale non parue à l'heure où nous écrivons ces lignes.

► **Demande de mise en disponibilité ou demande de congé de non-activité pour raison d'études, non rémunérés** (enseignants, CPE, Co-Psy, titulaires ou stagiaires) : **Date limite de dépôt des demandes sur autorisation auprès du DRH : le 16 mars 2018**

► **Congés de formation, circulaire du 15 décembre 2017**: les demandes de congé de formation doivent être déposées au moins 120 jours avant le début de la formation. Mais pour des raisons pratiques d'instruction des dossiers, ceux-ci devront être déposés pour le 1er mars 2018 auprès du chef d'établissement.

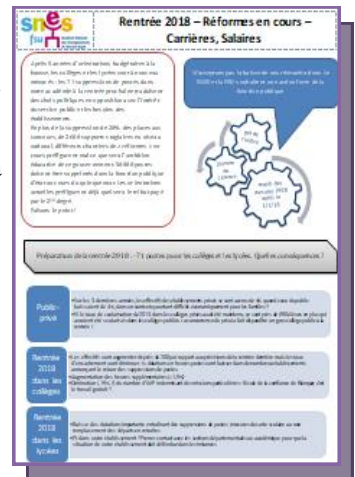
Vous pouvez consulter toutes ces circulaires rectorales sur notre site internet : <http://www.dijon.snes.edu/spip/>



Les réformes en cours

Le système ABP a vu apparaître ces dernières années un tirage au sort inacceptable. Ce dernier était lié à l'insuffisance des ouvertures de places en université (808000 demandes en 2017 pour 654000 places proposées). Face à ce scandale, le gouvernement a préféré mettre en place un nouveau système qui au lieu de créer un nombre suffisant de places en université, mettra en œuvre un processus de sélection à l'entrée de l'université qui offrirait jusqu'à présent l'accès à tous les bacheliers, le bac étant le premier grade universitaire.

Sur le lycée et le BAC, Pierre Mathiot doit rendre son rapport fin janvier. Les retours des différentes auditions confirment les inquiétudes : la limitation du nombre d'épreuves terminales (4) comme le recours accru au contrôle continu articulé avec un lycée modulaire constituent de véritables dangers. Les enseignements seraient organisés sur un semestre et non sur l'année sur un volume de 27 pour les élèves. On imagine les économies en termes d'emplois. Les disciplines seraient classées en majeures ou mineures.



TRACT ACADÉMIQUE

La commission administrative académique du SNES FSU appelle à amplifier la campagne d'informations sur les réformes en cours en l'articulant avec la préparation de la rentrée en distribuant massivement le tract académique.

la perte de 71 postes à la rentrée 2018 n'est évidemment pas adaptée aux besoins de l'académie. Cela va se traduire par une hausse des HSA en collège. Parallèlement, le nombre d'IMP est en forte baisse (-11% en collège, - 4% en lycée). Le rectorat choisit donc de ne plus indemniser des missions liées. C'est l'école de la confiance du Ministre Blanquer. La section académique et les sections départementales accompagneront les sections d'établissements pendant toute la phase de préparation de la rentrée afin de fournir les outils pour intervenir efficacement dans les CA.



Rapport d'activité académique

Pourquoi un tel rapport d'activité ?

Jusqu'à maintenant tous les deux ans, désormais selon un rythme triennal, les syndiqués sont appelés à se prononcer sur l'activité de leur syndicat au cours du mandat écoulé. Cette période d'expression précède un autre moment démocratique, les élections internes pour le renouvellement de nos instances (Commission Administrative Académique, Bureaux Départementaux). Le présent rapport d'activité académique présente ce qui a irrigué le quotidien de l'activité des militants de la section académique du SNES-FSU même si une liste exhaustive est évidemment impossible. Une chronique de l'action passée n'aurait que peu d'intérêt, nous nous sommes donc attachés à expliciter le sens de notre action et notre conception de ce que peut-être un outil syndical comme le SNES-FSU. Afin d'en faciliter la lecture, il est conçu sous la forme de différentes rubriques qui apportent des éclairages (carrières, instance, système éducatif, TZR...) correspondant aux différents secteurs de notre organisation académique. Une armature narrative général vient les compléter par d'autres éléments plus ponctuels ou portant sur un contexte plus général. La dernière page est consacrée au rapport financier académique. Ce dernier sera présenté lors du congrès de Nevers qui aura lieu les 8 et 9 mars prochain et son adoption sera soumise aux participants que nous espérons les plus nombreux possible.

Que chacun s'en empare, la qualité de la vie démocratique et la force de nos revendications en dépendent !



2016 - 2018



L'organisation de la section académique

La section académique a pour mission d'animer et de coordonner la vie syndicale entre les départements, de défendre les collègues qui le sollicitent et de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques.

Le secrétariat académique, qui se réunit toutes les semaines, est l'exécutif de la Commission Administrative Académique (CAA) qui s'est réuni 9 fois au cours du mandat et du Bureau Académique (2 réunions).

Les membres du secrétariat académique du SNES-FSU consacrent une bonne partie de leur temps à être en contact avec les collègues sur des questions individuelles (mutations, promotions, rapports avec les chefs d'établissements, réponses à des questions précises sur nos droits, sur la législation, accompagnement de collègues au rectorat, et avec le rectorat (par téléphone, en se déplaçant, en instance). Ils proposent et organisent des stages syndicaux, construisent des outils d'informations et d'action (tracts, publications, lettres ouvertes, adresses aux élus...). Le secrétaire académique représente la section de Dijon lors de la réunion d'instance nationale du SNES-FSU.

En ce qui concerne les actions, les sections départementales en lien avec les sections départementales de la FSU assurent l'essen-



Modification du règlement intérieur de la section académique :

pour se mettre en conformité avec les nouveaux statuts nationaux, le règlement du S3 va subir quelques évolutions. Les modifications sont portées à la connaissance des adhérents et seront soumises à l'approbation du congrès académique.

Elles sont consultables dès à présent sur le site (accès avec les identifiants et mots de passe adhérent) :

www.dijon.snes.edu/private/div/REGLEMENT-INTERIEUR-DU-S3-DE-DIJON-Modif-congres2018.pdf

Rapport d'activité académique

Collège

Au niveau national, le SNES FSU a monté un observatoire des effets de la réforme du collège. Nous avons pu établir, grâce aux témoignages des responsables SNES dans les établissements un état des lieux de la réalité de la mise en place de la réforme. Les prévisions qu'avait établies le SNES FSU se sont trouvées vérifiées : une multitude d'organisation, la plupart du temps contraintes par les DHG plus que par une véritable consultation des équipes, des arbitrages peu démocratiques du chef d'établissement, des essais de trimes-trialisation des emplois du temps pour monter les usines à gaz des EPI. Très vite, le dossier de l'évaluation des élèves est revenu sur le devant de la scène. Le LSU a considérablement complexifié la tâche des enseignants que nous sommes et parfois, le bulletin a été rendu illisible pour les familles. Un tweet de la section académique du SNES FSU montrant un extrait d'un bulletin, en novembre 2016 avait alors eu une réponse de Florence Robine (ex Directrice Générale de l'Enseignement Scolaire) rappelant qu'il était inutile de remplir un bulletin en renseignant tous les éléments travaillés et rappelant la liberté pédagogique des enseignants. Les chefs d'établissement de nombreux collèges de notre académie auraient été inspirés de suivre ce conseil au pied de la lettre, car lors d'une deuxième phase d'enquête au printemps 2017, le



constat fut sans appel : Les prescriptions en matière de pédagogie, émanant des chefs d'établissement, les injonctions à évaluer de telle ou telle manière s'étaient multipliées. L'enseignement de l'allemand s'est trouvé considérablement fragilisé. Aux côtés des professeurs d'allemand, par un travail d'écoute et d'enquête, le SNES FSU a présenté un état des lieux en CHSCTA en octobre 2016. Des préconisations ont été faites. Même si tout avance lentement, l'un des bénéfices fut au moins le changement de discours : finies, les injonctions incantatoires à la différenciation pédagogique pour faire face à un public qui n'est plus hétérogène, puisque dans la plupart des collèges en 5°, il mélange des élèves ayant reçu 72h de cours avec des élèves n'en ayant reçu aucune. Faut-il se satisfaire que tous les pronostics sur les effets néfastes de cette réforme se réalisent ? Bien évidemment non. En revanche, cela constitue des constats irréfutables concernant les Segpa, l'éducation prioritaire, l'inclusion des élèves à besoin particulier, l'évaluation des élèves et le brevet des collèges, la carte des langues... pour porter notre vision du collège, un collège plus humain, plus ambitieux pour les élèves et plus respectueux des personnels et de leur métier.

Romain MORLAT

Lycées

La période 2015/2017 a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles compétences de notre nouvelle région Bourgogne-France-Comté. Nous avons pris contact avec le nouvel exécutif qui a changé les modalités d'attribution des dotations de fonctionnement des lycées et dénoncé les baisses importantes dans certains établissements. Notre intervention (avec le S 3 de Besançon) a sans doute permis de meilleures dotations pour cette année.

Nous avons poursuivi notre travail de terrain avec l'enquête Bac qui nous permet lors de l'audience Bac d'intervenir au rectorat afin d'améliorer les conditions de travail des collègues, particulièrement lors des oraux afin que notre académie respecte les préconisations obtenues par le Snes au CHSCT ministériel (tendre vers un maximum de 10 élèves interrogés par jour).

Le dialogue avec les S1 des établissements lors de l'attribution des DHG nous permet d'intervenir lors des instances (CTA, CAEN) auprès du rectorat afin d'aider les collègues à obtenir de meilleures conditions de travail. Nous suivons chaque année la mise en œuvre de ces DHG transformées en TRMD lors de l'enquête de rentrée, qui confirme malheureusement souvent les remarques que nous avons transmises au rectorat dès le mois de janvier.

Nous avons essayé de mieux coordonner l'action des S2 et du S3.

L'année 2017 a vu l'annonce de la réforme de l'orientation post-bac, du Lycée et du Bac ! Nous avons informé les établissements des dangers portés par ces projets (encore en cours...) tout en rappelant la vision du Snes d'un lycée porteur d'améliorations, de plus d'égalité des chances, permettant à tous de poursuivre son projet d'études supérieures, avec un examen anonyme, terminal et national !

Un regret lors de ce mandat, le manque de participation aux commissions lycées et même l'annulation du stage lycée (faute de participants...) avec pourtant la secrétaire nationale chargée des lycées.

C'est pourtant en continuant à réfléchir ensemble que nous pourrions améliorer nos conditions de travail dans nos lycées.

Pierre GIEZEK

tiel de celles-ci notamment en organisant des réunions locales, départementales et des rassemblements ou manifestations.

Situation générale

Dans l'académie de Dijon, l'actualité a été fortement imprégnée du contexte national : fin de mandature à bout de souffle pour le gouvernement Hollande, marathon électoral au cours duquel la fonction publique, l'école, les services publics n'ont pas fait l'objet de véritables débats, souvent présentés sous le seul prisme budgétaire. Le tripartisme, incarné par le PS, LR et le FN, qui était bien installé depuis maintenant plusieurs scrutins a volé en éclat à l'occasion des présidentielles puis des législatives. L'orientation libérale affirmée de la fin du quinquennat Hollande est accentuée par la politique menée par le gouvernement Macron-Philippe : nouvelles attaques contre les droits des salariés, modification du régime d'indemnisation du chômage ouvrant la voie vers une baisse et un raccourcissement des allocations, programme sur les retraites inquiétant, attaques contre le pouvoir d'achat des fonctionnaires et mesures punitives (rétablissement du jour de carence). A tous les niveaux, les militants du SNES-FSU se sont impliqués dans les préparations et les organisations des nombreuses manifestations comme celles contre la Loi Travail (Loi El Khomri).

Plus récemment, sans opposer mobilisation interprofessionnelle et sectorielle, mais considérant que les secondes nourri-raient les premières, la section académique du SNES-FSU a défendu la position nationale qui a permis la mobilisation fonction publique réussie du 10 octobre dernier.

Un univers de réformes... et des ripostes syndicales

Sur le chantier de l'éducation, la section académique s'est adressée au recteur Rolland (parti à Caen le 1/9/16) pour protester contre le déroulement de certains formations-formatages sur la réforme du collège. Interpellé en instance (CTA) par les élus du SNES-FSU, le recteur a dû affirmer qu'il « n'existait pas de doxa pédagogique », confirmant notre appréciation de la liberté pédagogique. Un guide à destination des syndiqués ne souhaitant pas se rendre à ces formations a été établi et la section académique a relayé le mot d'ordre national de résistance pédagogique. Les assouplissements concédés à la rentrée 2017 sont porteurs d'autres dangers et la section académique est déjà intervenue pour pointer certaines dérives. L'attaque contre les enseignements véhiculés par la réforme du collège, particulièrement les langues vivantes a fait l'objet d'enquêtes approfondies auprès des syndi-

Rapport d'activité académique

(Suite de la page 4)

qués, l'un des débouchés est le travail actuellement mené sur l'enseignement de l'allemand en collège dans le cadre du CHSCTA.

Les effectifs dans l'académie de Dijon

La première rentrée préparée par le ministre Blanquer renoue avec les suppressions de postes (-71). Les faits ont la tête dures : les suppressions de postes des années Sarkozy, conjuguée aux maigres créations perlées du quinquennat Hollande ne permettent même pas de retrouver les taux d'encadrement qui existaient auparavant. Ce contexte favorise la concurrence accrue des établissements privés dont les effectifs progressent alors même que la démographie de l'académie marque le pas. Lors de la préparation de la rentrée 2017, les collègues ne s'y sont pas trompés et il y a eu une cinquantaine d'établissements mobilisés à cause de Dotations Horaires Globales (DHG) trop étriquées, du nombre trop important d'heures supplémentaires.

La section d'établissement : la structure du SNES-FSU

Au cours des deux années écoulées, une réflexion a été menée pour revitaliser le réseau des sections d'établissements. C'est ce qui constitue la force du SNES-FSU et qui n'a d'équivalent dans aucune autre organisation syndicale. L'influence sur la syndicalisation est très importante : 23,7% des enseignants, CPE ou AED sont syndiqués dans les établissements comportant un-e collègue identifié-e SNES (9,7% sinon). Dans certains collèges ou lycées, des taux de syndicalisation entre 30 et 50% sont observés.

Assurer le renouvellement des militants

Il y a là un important défi à relever. D'abord, il y a le renouvellement militant : un départ en retraite, une mutation suffisent parfois à faire disparaître une section. Et puis il y a les difficultés du métier, celles inhérentes à l'exercice d'un mandat syndical. La formation syndicale avec les stages syndicaux, aux niveaux académique et départementaux a été développée pour être un outil d'aide et d'élaboration de stratégies syndicales déclinables localement : Agir en conseil d'administration, Faire face aux pressions hiérarchiques, Comprendre le New Management Public. Ils ont été développés au cours des deux dernières années et il faut maintenir cette dynamique dans les années à venir (350 participants en 2017 aux stages syndicaux du SNES FSU). Si cela ne permet pas toujours de maintenir notre réseau de section d'établissements (le nombre de sections d'éta-
(Suite page III)

Le Comité Technique Académique

Le SNES-FSU dispose de deux sièges au comité technique académique et les deux élus siègent avec la délégation de la FSU (4 sièges sur les 10, majorité relative). Le repli observé par la FSU au niveau académique lors des élections professionnelles de 2014 s'est traduit par deux représentants SNES-FSU en moins : c'est l'occasion de redire, pour le second degré, l'importance de voter FSU pour le CTA.

Le CTA traite de la carte des formations (professionnelles, BTS), des langues vivantes, des postes spécifiques, des créations et suppressions de postes pour les lycées avec l'examen des DHG de ces derniers, de la déclinaison académique de mesures ministérielles, comme l'IMP. A chaque fois, nous construisons nos interventions à partir des remontées d'informations que nous obtenons des représentants du SNES-FSU dans les établissements.

Les élus FSU interviennent de façon systématique sous la forme d'une déclaration préalable (mise en ligne), en posant également des questions diverses permettant d'inscrire à l'ordre du jour des questions d'actualités (remboursement des frais de déplacement, attribution des IMP, services partagés, cadrage du DNB, problèmes rencontrés avec le LSU) et aussi pour faire part de certaines situations d'établissements en crise.

Des réponses sont données. Parfois, elles sont satisfaisantes et vont dans le sens de ce que nous voulions défendre : l'intérêt des collègues. Ainsi, grâce à nos interventions, la règle permettant de définir quel collègue devra effectuer une partie de son service dans un autre établissement a été précisée aux chefs d'établissement et c'est la rectrice qui a le dernier mot au final. Cela évitera des tentatives d'éviction de certains collègues par des chefs d'établissements trop désireux de choisir leurs équipes. La règle, quand elle est connue, créé un droit opposable. C'est l'intérêt de tous.

Durant ces deux années, nous sommes beaucoup intervenus sur la carte des langues et l'érosion des effectifs des collèges publics (-4%) au profit des collèges privés (+4%) sur les 4 dernières années. La tendance ne s'atténue pas, alors que le pouvoir d'achat des familles ne s'améliore pas. L'administration rectorale semble indifférente à cet état de faits, ne voulant pas y voir une conséquence des réformes et du manque d'ambition pour le service public. Face à cela, c'est bien la FSU qui est porteuse de l'intérêt général.

Romain MORLAT

CHSCTA

Plusieurs militants de la section académique sont impliqués dans le fonctionnement du CHSCTA et les groupes de travail associés. Nous avons concentré notre activité sur deux points principaux. La prévention du risque routier et d'autres risques professionnels, permet de contraindre rectorat et établissement à une vigilance accrue lorsqu'existent des collègues (TZR, notamment) en situation de double ou triple affectation. C'est long, car les chefs d'établissements opposent beaucoup de résistance. Ils ne veulent pas s'en mêler et être obligés de faire attention aux emplois du temps pour éviter des situations de travail impossibles. Cela a déjà évolué et évoluera

encore. Pour intervenir, nous collectons des données chiffrées (nous sommes la seule organisation syndicale à pouvoir donner à l'unité près le nombre de collègues en services partagés) et des témoignages, grâce à des enquêtes de terrain.

L'autre volet de notre action a permis de poser un constat irréfutable sur les conditions d'exercices des professeurs d'allemand (voir encadré Langues vivantes). L'action en termes de santé au travail vient compléter des actions revendicatives plus politiques que nous portons dans d'autres instances.

Romain MORLAT

CAEN

Le CAEN se réunit 2 à 3 fois par an. Le SNES-FSU siège avec la délégation FSU, aux côtés des représentants des parents d'élèves, des représentants élus des collectivités. Cet organe décisionnel voit cependant son rôle réduit à la portion congrue, la rectrice considé-

rant que les choix ont déjà été effectués en CTA ! Le SNES-FSU siège quand même pour continuer à porter ses revendications auprès d'un public ouvert au-delà des personnels de l'E.N.

Pierre GIEZEK

Greta

Le SNES-FSU a siégé à toutes les réunions du comité de pilotage de la réforme des GRETAS. Cette réforme a pris une certaine ampleur dans le cadre de la mise en place de la grande région Bourgogne Franche Comté.. Il siège également au conseil des Conseillers

en formation Continue et à la Commission Académique des Ressources Humaines du réseau des GRETAS où il porte la voix des acteurs de la Formation continue..

Isabelle CHEVIET

Rapport d'activité académique

Les personnels précaires

Le SNES a toujours été aux côtés des personnels précaires. En ce qui concerne les AED, AESH la section académique a organisé pendant ce mandat un stage pour les informer de leurs droits. C'est d'autant plus important que ces personnels sont embauchés par le chef d'établissement et sont donc quelque peu à sa merci. Des contacts réguliers ont lieu entre le SNES-FSU et les DSDEN pour régler les pro-

blèmes, notamment en ce qui concerne les AESH.

En Côte d'or un collectif aed, aesh FSU (SNES et SNUipp) se réunit chaque trimestre. Une audience intersyndicale a eu lieu en préfecture le 8 novembre. Le SNES et le SNUipp FSU ont envoyé une relance car toutes les réponses n'ont pas encore été apportées.

Isabelle CHEVIET



Les contractuels enseignants

Ce mandat a vu la mise en place de la loi du 29 août 2016 qui instaure un nouveau cadre de gestion pour les contractuels, créant deux catégories au lieu des trois précédemment.

Un groupe de travail a eu lieu en mai 2017 au rectorat. Le SNES-FSU a été le seul syndicat à demander dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau décret :

-une revalorisation mais le reclassement s'est fait à indice égal ou immédiatement supérieur.

-la refonte de la fiche d'évaluation, en effet le nouveau décret prévoit que l'avancement soit lié à la manière de servir. Le SNES-FSU a dénoncé ce nouveau mode d'avancement. Suite à notre demande deux items ont été retirés de la fiche d'évaluation :

-agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

-accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

Le SNES-FSU a lourdement insisté sur l'oc-

troi de frais de déplacement, le rectorat n'a pas entendu. La condition salariale et indemnitaire des contractuels n'a donc pas été améliorée, la FSU a donc voté contre le projet au CTA. Par ailleurs le SNES-FSU en a profité pour remettre sur la table la rémunération des MA, qui eux ne sont pas concernés par le décret du 29 août 2016.

En novembre 2017 le SNES-FSU a organisé un stage contractuels et à l'issue de ce stage a envoyé un courrier réclamant une grille de rémunération nationale ainsi que des frais de déplacement, la prolongation du concours réservé à partir de 2018 avec cde nouvelles conditions d'éligibilité, exigeant plus de transparence que soient instaurés une commission et un barème d'affectation.

La FSU est majoritaire à la commission consultative des enseignants non titulaires, il est important qu'elle le reste. Et le rôle des S1 sera primordiale pour faire voter ces personnels.

Isabelle CHEVIET

L'enseignement des langues vivantes

Chaque mandat connaît une nouvelle dégradation des conditions de l'enseignement des langues vivantes. Ce dernier mandat a vu la mise en place de la réforme du collège avec au départ la disparition annoncée des classes bilangues.

Si dans notre académie 75 % des bilangues ont été conservées, elles l'ont été dans de mauvaises conditions : 2 heures en 6^{ème} au lieu de 3 h et comme les bilangues concernent essentiellement l'allemand avec souvent des effectifs faibles, en 5^{ème} les bilangues sont mélangés très fréquemment avec les LV2 grands débutants. Cet état de fait affecte beaucoup les professeurs d'allemand qui ont vu leurs conditions de travail se dégrader et la pénibilité au travail s'accroître.

C'est pourquoi le SNES-FSU a, suite à une consultation de ces collègues, déposé un dossier auprès du CHSCT académique. A la suite, plusieurs groupes de travail ont eu lieu où seul le SNES-FSU a fait des propositions à

l'administration rectorale.

Le SNES-FSU souhaite élargir cette démarche et les propositions aux autres langues à faibles effectifs mais aussi aux langues à effectifs pléthoriques.

Le SNES-FSU continue de proposer chaque année un stage aux professeurs de langues vivantes, stage animé par un responsable du secteur LV du Snes national. C'est un moment d'échange apprécié des collègues et indispensable. En effet face aux dégradations liées à la réforme du collège et aux probables dégradations à venir liées à la réforme du bac il est primordial de réfléchir collectivement afin que le SNES-FSU puisse porter la voix des collègues. Il le fait d'ailleurs aussi à la Commission Académique des Langues Vivantes où la FSU a deux sièges, l'Unsa en a un et les autres fédérations n'en ont pas.

Isabelle CHEVIET



(Suite de la page 5)

blissement (S1) a baissé de 6 au cours des 2 dernières années) les stages, les rencontres que les sections départementales ont avec de nombreux adhérents lors d'heure mensuelle d'information syndicale par exemple ou en permanence, pourront nous l'espérons, motiver de nouveaux collègues à s'investir pour la vie syndicale de leur établissement.

Au niveau départemental et académique, le renouvellement des militants est aussi un enjeu majeur. Des départs en retraite de militants « historiques » et « chevronnés » laissent des vides difficile à combler, même si ces derniers restent actifs.. Cependant, il est vital que notre section académique accueille en son sein de nouveaux militants, pour nourrir notre réflexion de la confrontation d'idées et des expériences des uns et des autres. Le contexte est difficile et l'engagement syndical exigeant. Au cours des prochaines années, il faudra accroître et améliorer l'arrivée de nouveaux militants.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire

Les élus du SNES-FSU construisent toutes leurs interventions dans les instances (voir encadrés CTA, Carrières) à partir des remontées provenant des établissements, des sections d'établissement ou des informations données individuellement. Ces prises de positions sont étayées à l'aide d'exemples précis opposables à la vision parfois erronée ou édulcorée de l'administration, elles sont élargies autant que possible pour montrer le ou les problèmes dans leur globalité. Si le SNES-FSU est écouté, c'est bien parce qu'il est majoritaire dans les instances et en nombre de syndiqués. Au cours des deux dernières années, plusieurs interventions ont été nécessaires face à l'augmentation du nombre d'établissement traversant de véritables crises.

En lieu et place d'une tentation à réduire les personnels à des exécutants soumis à leurs prescripteurs (chefs d'établissement principalement, mais aussi IPR), nous démontrons que certaines pratiques, qui n'ont parfois de managériales que le nom, sont contraires à l'intérêt du bon fonctionnement du service public et aux intérêts des personnels. Le pouvoir accru des chefs d'établissement au nom de l'autonomie des établissements vient amoindrir notre autonomie professionnelle. Soumis à des exigences de travail plus fortes sous l'effet des réformes (voir encadrés collège, lycée, CIO), les personnels sont de plus en plus déstabilisés par des organisations du travail qui se font plus prescriptives d'autant que les conditions de travail ne s'améliorent pas. Pour

(Suite page 7)

Rapport d'activité académique

(Suite de la page 6)

le SNES FSU, il n'y a pas qu'un seul type de réponse à apporter. Notre action syndicale cherche à établir une synergie entre l'action portée localement, celle relayée dans les instances et les politiques de prévention des risques que le SNES, avec la FSU, portent dans les différents CHSCT.

PPCR

C'est dans ce contexte que les différents volets du Protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) se mettent en place.

Le PPCR s'évalue sur des effets à court terme (augmentation du nombre de points d'indice - variables selon les échelons, dès janvier 2017, intégration dans les nouvelles) et des effets à long terme (la hors classe n'est plus le grade du "mérite" mais devient un débouché normal, la classe exceptionnelle est créée, nouvelles augmentations indiciaires). Le rapport d'activité national revient largement sur l'appréciation portée par le SNES-FSU sur le PPCR. Au niveau académique, nous avons régulièrement informé les syndiqués et aussi les non syndiqués : publications et mails pendant la phase de négociation du projet, diffusion très large par les militants d'une publication nationale détaillant le projet, les positions des autres organisations syndicales, organisation de stages syndicaux. Dès le début de l'année scolaire 2017, il a fallu être réactif pour répondre aux nombreuses questions soulevées par les opérations de reclassement. Tous les syndiqués qui ont écrit à la section académique ont reçu une réponse précise et rapide. Plus de 450 courriers personnalisés, rappelant des informations sur leurs carrières ont été envoyés entre octobre et novembre à des collègues qui obtenaient grâce à PPCR un gain salarial relativement conséquent. La section académique du SNES-FSU s'est aussi emparée du nouveau chantier des rendez-vous de carrière, avec leur corollaire, les CAPA d'avancement accéléré. Là encore, information de nos syndiqués, mais également formation des commissaires paritaires pour se préparer à défendre activement l'intérêt des collègues et le métier. La sec-



(Suite page 8)

Emploi, carrière

Le paritarisme : outil de contrôle démocratique

Dans le cadre du PPCR, les élus du SNES-FSU Dijon ont accompagné les collègues dans cette refonte de la carrière :

- de manière collective : publications dans le journal « SNES Dijon FSU – La tribune du S3 de Dijon » et articles sur le site internet www.dijon.snes.edu ;

- de manière individuelle : entretiens physiques, téléphoniques, échanges de courriels, interventions auprès du rectorat.

Cette nouvelle année marque également la mise en place d'un nouveau débouché de carrière : l'accès à la classe exceptionnelle.

Face à la puissance du pouvoir de l'Etat et à la volonté de renforcer le poids des hiérarchies locales, nous ferons la preuve que nous pouvons résister et jouer notre rôle dans la nouvelle commission administrative paritaire académique (CAPA) qui traitera tant de l'avancement (6°, 8°), de la hors classe, que de la classe exceptionnelle. Le SNES-FSU Dijon met tout en œuvre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions, notamment en obtenant une audience auprès du rectorat afin de

garantir l'application des textes statutaires les plus favorables pour tous.

Les commissaires paritaires académiques du SNES-FSU Dijon sont résolus à poursuivre le contrôle démocratique pour lequel ils ont été mandatés. Ils continueront de suivre les collègues dans leur déroulé de carrière (avancements, promotions, mutations, liste d'aptitude, notation, rendez-vous de carrière...) en examinant les projets de l'administration, en rectifiant les erreurs, en dépistant les oublis, en luttant contre les tentatives arbitraires et en proposant des améliorations dans le respect du statut et des droits individuels et collectifs.

Philippe BERNARD – Fabienne BORRAS

CPE

L'académie n'a pas beaucoup bénéficié des créations de postes de CPE actées au niveau national entre 2013 et 2017. D'abord 2 postes en 2015, puis 5 à la rentrée 2017. Nous avons poussé pour que le maximum de ces postes soient affectés en établissement. Le rectorat a fait un choix différent en attribuant ces nouveaux postes au « potentiel de remplacement ». Le bénéficiaire pour les établissements ne sera donc pas réel et avec les nouvelles suppressions de postes à venir. Nous avons relancé l'activité d'un secteur CPE lors des deux dernières années, en organisation notamment des stages syndicaux. Si nous pouvons

nettement mieux faire en terme de participants, c'est une première étape qui est pourtant essentielle en vue de préparer les prochaines élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2018. A l'inverse de la conception défendue par d'autres syndicats nous défendons l'idée que l'intérêt de la profession et du bon fonctionnement du service public, c'est bien d'avoir des équipes pédagogiques et éducatives, unies ou réunies. Pour les CPE, il ne s'agit plus de rester enfermés dans un rôle de suppléants à l'équipe de direction.

Romain MORLAT

CIO – PSY EN

La mobilisation et l'action du SNES FSU a permis de maintenir les deux CIO à DIJON. En revanche, face au désengagement des conseils départementaux, certains CIO ont fermé (Joigny, Nevers).

Cela conduit à un éloignement des élèves et des familles des CIO, à des conditions de travail dégradées pour les Psy EN.

Cela fait plusieurs années que la formation des CoPsy est en berne. Le nouveau statut des Psy-EN acte la reconnaissance de la totalité des missions de psychologue du second degré. Pour le SNES FSU, cela implique pour les collègues qu'ils puissent bénéficier, grâce à la formation continue d'une actualisation ou d'un approfondissement de leurs connaissances au vu des avancées conséquentes des sciences psychologiques de ces dix dernières années. De même, le besoin d'échanges de pratiques supervisées, une formation de qualité en neuro psychologie des troubles de l'apprentissage, notamment, seraient de nature à répondre aux

attentes exprimées par les professionnels.

Comme une réponse à cette juste revendication, nous avons pris connaissance de la lettre cadre des missions des Psy EN EDO les invitant à se former sur leur temps libre ! Le nouveau statut vit ses premières semaines qu'il est déjà malmené. C'est ça, l'école de la confiance ? Ce n'est ni sérieux, ni respectueux des professionnels qu'ils sont. L'appel à la bonne volonté des collègues pour donner deux jours ½ de permanence vacances supplémentaires, en pleine mutation des procédures d'inscription dans le supérieur met les Psy EN dans l'inconfort de devoir toujours faire plus avec de moins en moins de moyens. La FSU rappelle sa revendication d'un doublement du nombre de postes de Psy EN EDO : en votant massivement pour les listes présentées par la FSU en novembre 2017, les collègues nous engage à poursuivre ces combats !

Didier PORTHAULT – Romain MORLAT

Rapport d'activité académique

Les TZR

Principal levier pour supprimer les postes ces dernières années, la situation du service public du remplacement continue de se tendre, soumise à toujours plus de restrictions : 800 TZR en 2008, 533 à la rentrée 2013, et seulement 399 TZR pour les collèges et les lycées, hors EPS, à la rentrée 2017. Chaque année, dès septembre, les besoins de remplacement ne peuvent plus être couverts dans la plupart des disciplines. Le rectorat de Dijon recourt donc massivement à des emplois précaires pour assurer la continuité des enseignements, et les TZR sont envoyés de plus en plus loin.

La dégradation des conditions d'emploi des TZR constitue une tendance lourde depuis 7 ans. 57 % des TZR ont obtenu des affectations sur plusieurs établissements et 38% des affectations à l'année se font sur deux ou trois communes. Ces chiffres sont en hausse constante depuis 2009, date à laquelle les zones de remplacement sont devenues départementales, avec des affectations possibles dans le département voisin. Le nombre d'établissements, les délais de route (jusqu'à 16h/semaine) et la fatigue qui en découle viennent modifier la nature du travail : l'intégration dans un collectif est plus difficile voire impossible. Les marges de manœuvre pour bien exercer son métier sont restreintes. En début d'année, la reconnaissance de certaines affectations tardives en tant que suppléances reste à conquérir et en cours d'année, la pression exercée sur les collègues est encore forte

Les stagiaires

Ces deux dernières années, peu de nouveautés à l'entrée dans le métier de nos collègues stagiaires : maintien d'un temps de formation hebdomadaire et d'un service à mi-temps pour la majorité des reçus au concours. Deux jours dans la semaine, le mercredi et le jeudi, sont libérés dans leur emploi du temps pour qu'ils puissent assister à des formations à l'ESPE.

Le SNES-FSU a été présent auprès de ces jeunes collègues à plusieurs moments de leur année :

- Dès les concours le SNES-FSU est présent pour distribuer les premiers tracts.

- En juillet, nous sommes présents pour répondre aux mails des collègues qui nous contactent suite à leur affectation quand celle-ci pose problème.

- Fin août, les militants du SNES-FSU accueillent les stagiaires lors de leurs journées de pré-rentrée. Cette première rencontre est importante ; elle permet un premier contact avec le syndicat et nous permet de distribuer des documents importants pour les stagiaires.

Nous assurons une présence à l'ESPE de Dijon pour rencontrer les stagiaires chaque semaine le mercredi et le jeudi à la pause méridienne, pour répondre à leurs questions et leur donner des informations (aide pour le calcul de leur reclassement, etc.).

Le SNES-FSU continue à être proche d'eux lors d'un moment très important dans l'année de stage :

sur des situations de remplacement très éloignées du Rad.

Les perspectives de mutations restent bien restreintes vu le contexte actuel pour des situations dont on préfère considérer qu'elles durent 2 à 3 ans alors que leur pénibilité s'accroît au fil des années sans reconnaissance suffisante des efforts fournis (adaptations multiples et répétées, trajets, variété des niveaux à préparer...). Durant ce mandat, le S3 a poursuivi son action pour assurer la défense collective et individuelle des collègues TZR. Des réunions départementales d'accueil des nouveaux TZR ont eu lieu à la rentrée pour donner les informations les plus utiles aux débutants. Deux stages syndicaux sont organisés par an (droit et obligations, recueils de témoignages, préparation des actions). Le S3 prend des initiatives pour informer les collègues à l'aide de publications spécifiques et d'informations visant à construire la mobilisation. Ainsi, nous avons obtenu :

- l'accélération de la bonification de 100 points obtenue au bout de 4 ans au lieu de 5 ans lors des mutations intra-académiques - chaque année, l'annulation ou l'amélioration de plusieurs affectations.

Le SNES-FSU, au niveau académique continue à revendiquer une meilleure reconnaissance de la condition des TZR.

Véronique DADOU et Suzana SALSAS



(Suite de la page 7)

tion académique du SNES-FSU a obtenu une audience avec les IPR et des représentants de la Rectrice afin de présenter nos premiers constats, d'établir des demandes et de préparer le déroulement des CAPA de l'année 2018-2019 qui se tiendront sur la base des bilans de ces rendez-vous de carrière. L'avancement étant désormais déconnecté presque en totalité de l'évaluation, l'enjeu c'est bien de faire en sorte que le rendez-vous de carrière permette un véritable échange avec l'IPR sur la pédagogie et la didactique.



Communication du SNES-FSU

Lors du suivi des opérations de carrières (échelon, changement de grade) ou des mutations, les syndiqués sont informés personnellement (Mail ou SMS, courrier papier, téléphone).

Le site web académique est régulièrement mis à jour (Une, Edito, Communiqués de presse, infos corpos). La maquette des mails envoyés par la section académique a été refondue et le choix a été fait de limiter à 4 le nombre de rubriques, en renvoyant vers des articles du site. Le nombre de visites du site reste assez peu important. C'est un élément important de communication et d'information en direction des syndiqués et de la profession. La section académique du



SNES-FSU dispose aussi d'un compte Tweeter et d'une page Facebook régulièrement alimentée, avec des informations différentes.

La nouveauté de cette année, c'est la possibilité offerte aux organisations syndicales de communiquer à l'ensemble de la profession via les adresses mails professionnelles. Nous avons choisi de ne pas abuser de ce mode de communication qui va vite saturer les boîtes mails et les envies de lecture des collègues. Nous condamnons l'envoi frénétique de certains syndicats leur donnant une présence électronique inversement proportionnelle à celle du terrain. Dans les mails que nous envoyons à toute la profession, nous ne faisons pas parvenir les mêmes informations qu'aux syndiqués mais il s'agit de faire connaître le SNES-FSU et l'activité de la section académique à certains moments clés.



les mutations. Comme tous les ans, des réunions animées par les militants du SNES-FSU ont eu lieu dans les quatre départements. Celle de Dijon pour l'inter regroupe près de 80 collègues.

Les stagiaires syndiqués ont été contactés individuellement par téléphone pour un rendez-vous personnalisé lors duquel ils ont été conseillés par un commissaire paritaire pour bâtir une stratégie pour la formulation de leurs vœux. Tous les stagiaires syndiqués qui arriveront dans notre académie seront également contactés en vue des mutations intra-académiques.

Une liste de diffusion est créée dès septembre pour tous les collègues qui nous donnent leur mails où des informations importantes sont envoyées. Dès janvier elle ne comportera que les stagiaires syndiqués.

En 2017, de nombreux collègues stagiaires de l'ESPE de Dijon se sont réunis pour lister différents dysfonctionnements dans leur formation : le contenu des journées transdisciplinaires, les frais de formation, la gestion des absences... Nous les avons soutenus et accompagnés dans leurs demandes d'audience auprès de la directrice de l'ESPE et de Mme La rectrice et les avons accompagnés

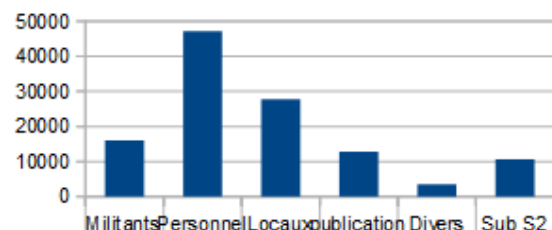
Notre taux de syndicalisation auprès des stagiaires est bon. Nos jeunes collègues font confiance au SNES et ont une bonne image de notre syndicat.

Marie-Laure BLANCHARD- Sandra GONY

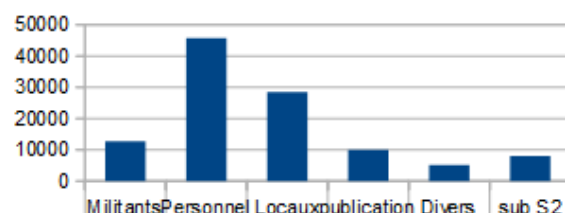
Rapport financier académique

COMPTES	2015-2016	2016-2017
Recettes		
Cotisations	296529	278515
Aide S2	4000	4000
TOTAL 1	300529	282515
Dépenses		
Versement au S4	179753	171187
Versements aux S2	10619	8000
Bulletins/papiers/enveloppes/bureau	5014	6934
EDF-GDF	1671	1556
Charges copropriétés + entretien locaux	5127	5706
Frais membres S3	5348	5544
Frais élus CAPA	1678	2045
Frais congrès	4138	0
Frais de stages	3117	3066
Frais CAA	1276	1534
Frais syndiqués	477	511
Affranchissement	104	478
Envois presse + routeur	7663	2623
Téléphone	1463	1502
Frais bancaire + encaissements	1325	2314
Taxe foncière	6703	6936
Frais personnel + charges sociales	47100	45787
Emprunt	13179	13179
Assurance	1086	1107
Documentation	316	406
Honoraires comptables	420	964
TOTAL 2	297577	281379
Bilan	2952	1136

Année 2015-2016



Année 2016-2017



Ce rapport financier couvre les deux derniers exercices. Il est présenté même si l'année en cours n'est pas encore clôturée et validée par notre commissaire aux comptes.

Les recettes provenant des cotisations sont en corrélation directe avec le nombre de syndiqués d'où cette baisse -5% d'adhérents en 2 ans.

Les postes de dépenses les plus importants restent inchangés à savoir les frais de personnel et les charges sociales afférentes ainsi que le remboursement mensuel de notre emprunt.

Afin de débiter l'exercice comptable plus sereinement en septembre nous avons dû prendre la décision en CAA (depuis février 2016) de ne pas verser la totalité des subventions allouées au fonctionnement de chaque S2 (soit un solde de 11000€ en faveur du S3).



Syndicalisation

Le nombre de syndiqués dans notre académie a connu une baisse de 5 % entre 2015 et 2017.

Malgré de belles promesses gouvernementales de tout bord, la crise frappe toujours notre pays, le nombre de chômeurs est toujours aussi haut, et pourtant le taux de syndicalisation n'est pas en progression, même si au SNES-FSU les dégâts sont limités.

Il apparaît difficile de montrer que des revendications sont atteignables. Par exemple, la grande majorité a été opposée à la réforme du collège et pourtant l'outil syndical a été très peu utilisé alors que seul le collectif aurait pu faire bouger l'ancien gouvernement. Cependant l'assouplissement de cette réforme est tout le même le fruit de la protestation de la profession. Qu'en sera-t-il face à la nouvelle réforme du lycée ?

De plus en plus de collègues utilisent le syndicat comme un service, se syndiquent par exemple car ils ont besoin d'être suivis pour une mutation ou une promotion et n'adhèrent plus quand ils n'en ont plus besoin. Certains même nous appellent en nous demandant d'intervenir, ont gain de cause mais n'adhèrent pas pour autant. ...

Nous continuons à rencontrer régulièrement les stagiaires et beaucoup nous font confiance mais nous devons répondre à une question récurrente : « à quoi ça sert d'être syndiqué ? » La communication sur ce sujet doit être une priorité.

Nous sommes de plus en plus sollicités par des collègues convoqués par l'administration, collègues qui sont en difficultés dans l'exercice de leur profession et qui sont en profonde souffrance morale, qui subissent des pressions de leur hiérarchie.

Notre rôle de militant syndical prend alors une toute autre tournure et nous devons savoir entendre ces collègues qui perdent pied car ils n'ont aucune écoute ailleurs. D'ailleurs les stages qui sont organisés sur le thème « management » connaissent beaucoup de participants.

Bon nombre de collègues connaissent des difficultés pour maintenir leur pouvoir d'achat et donc de placer une adhésion syndicale dans leur budget. La possibilité de payer sa cotisation en plusieurs fois (jusqu'à 10 prélèvements en début d'année), et la possibilité d'adhérer en ligne en payant par carte bancaire connaissent un véritable succès.

Les syndiqués ont continué lors de ces deux dernières années à pouvoir rencontrer les militants lors de leurs permanences dans les quatre départements et au niveau académique mais également dans leurs établissements. Rappelons que nos militants ont des décharges plus ou moins importantes et qu'ils sont tous au contact d'élèves !

Des relances écrites, par mail ou par téléphone, sont faites tous les mois, à tous les niveaux d'organisation du SNES-FSU, aux collègues qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

Il ne faut pas oublier que les ressources du SNES proviennent uniquement des cotisations versées par les adhérents. Les collègues doivent comprendre que seule la lutte collective permettra d'arriver à un service public d'éducation digne de ce nom et non à un système de management d'entreprise et que, sans cette force, la représentation des personnels sera bientôt mise à mal.

Marie-Laure Blanchard

Congrès académique du SNES-FSU à Nevers

POURQUOI ?

Le congrès est une étape importante de la vie démocratique du syndicat, un moment où sont élaborés les mandats du syndicat, c'est-à-dire les orientations majoritaires qui servent, à tout moment, de repères pour juger et apprécier :

- les propositions ministérielles,
- l'avancement de telle ou telle revendication.

Certains de ces mandats ont un caractère permanent, mais d'autres nécessitent un travail de mise à jour.

Seuls l'apport collectif, la mise en commun, la mise en perspective des différents points de vue peuvent permettre l'élaboration d'une orientation qui tienne compte de tous les enjeux. Ne laissons pas à quelques-uns seulement le choix de définir les mandats.

Nous vous invitons à prendre part à ce travail collectif :

- dans les établissements en participant aux réunions.
- au Congrès Académique, en vous faisant déléguer par la section SNES-FSU de votre établissement.

COMMENT ?

Envoyez au plus vite au SNES-FSU (6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON) les contributions, en indiquant bien si elles sont individuelles ou collectives.

QUI ?

Le congrès académique est constitué :

- ⇒ par les délégués des S1*,
- ⇒ par les membres de la CA académique du S3.

En cas de vote par mandat, chaque S1 a droit à un nombre de voix égal à l'effectif de son S1 (cotisations payées et reçues au S3 avant le 8 mars 2018 au plus tard). Le ou les délégués de S1 répartissent les mandats sous leur responsabilité en tenant compte des avis exprimés dans les S1.

Les retraités constituent un S1 par département.

L'autorisation d'absence est de droit pour participer à une instance académique.

(*) 1 délégué pour effectif compris entre 1 et 10 syndiqués;

2 délégués pour effectif compris entre 11 et 40 syndiqués;

3 délégués pour effectif supérieur à 40 syndiqués.

QUAND ?

OÙ ?

Jeudi 8 mars 2018

(à partir de 10h)

et vendredi 9 mars 2018

**AU LYCEE Raoul FOLLEREAU
À NEVERS**

QUESTIONS MATERIELLES

DÉPLACEMENTS

La section académique du SNES-FSU rembourse les déplacements en train et dédommage les déplacements en voiture (se regrouper en voiture, le cas échéant, pour les trajets).

RESTAURATION

Les déjeuners des **jeudi et vendredi midi** seront pris en commun. Le repas de **jeudi soir** sera pris au restaurant.

HÉBERGEMENT

Les congressistes qui ne souhaitent pas rentrer chez eux le jeudi soir seront hébergés à l'hôtel. Une circulaire du S3 aux sections d'établissement (S1) comportera, mi janvier, des **fiches d'inscription** et de **délégation** qu'il vous faudra renvoyer au SNES-FSU, 6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON.

Inscriptions avant le 1er mars 2018

La délégation au congrès national de RENNES



Le nombre de délégués du S3 au congrès national est fonction du nombre de cotisations payées : en conséquence, les responsables SNES des établissements doivent

renvoyer les cotisations au plus vite. L'article 6 du règlement intérieur national précise la composition de la délégation :

« Le congrès du S3 préparatoire au congrès national doit composer la délégation académique en tenant compte, en principe, de la représentativité des diverses orientations telle qu'elle résulte, dans l'académie, des élections à la CA nationale et, dans la mesure du possible, de la nécessité de représenter les catégories et les départements ».

Pour une liste présentée par des militants

UNITÉ ACTION ET HORS TENDANCE

Après chaque congrès, les adhérents sont appelés à désigner les équipes de militants qui animent et représentent le SNES-FSU aux niveaux national, académique et départemental. Comme le veulent les principes fondateurs du SNES et de la FSU, c'est sur la base de textes d'orientation portés par des courants de pensée que les adhérents sont appelés à voter. Ce fonctionnement en tendances est le gage d'un syndicalisme regroupant des sensibilités différentes, qui se retrouvent sur l'essentiel. **Nous proposons de réunir sur la même liste des militants qui se réclament du courant de pensée national "Unité et Action" (majoritaire au SNES), et d'autres qui, tout en ne souhaitant pas appartenir à une tendance particulière, sont en accord avec l'orientation générale du SNES, et prêts à s'investir pour la défendre et la faire évoluer, dans le respect des règles démocratiques.**

Attachés à des grands principes

Nous voulons que le SNES-FSU poursuive la mise en œuvre d'un syndicalisme de lutte, avec et au service des personnels, qui milite pour une relance ambitieuse et moderne du second degré, des services publics, qui privilégie l'action collective et l'unité en se basant sur des principes incontournables :

- Partir de ce que nous vivons avec tous nos collègues dans le quotidien de notre expérience professionnelle, **être à l'écoute** de leurs préoccupations et de leurs aspirations ; **organiser le débat** avec les syndiqués, avec les personnels, **construire** ainsi nos revendications... C'est ainsi que nous rendrons possible la **réussite de tous sans discrimination sociale**, dans le cadre d'un service public d'éducation laïque, juste et ambitieux, exigeant sur le contenu de la formation initiale et reconnaissant la diversité des voies de réussite, que nous lutterons **contre la précarité**, pour la reconnaissance de nos métiers par leur revalorisation, par l'amélioration de nos conditions de travail et de nos rémunérations.

· **Représenter et défendre au quotidien les personnels** collectivement et individuellement, quel que soient leurs statuts (titulaires ou non, actifs ou retraités), sans opposer artificiellement syndicat de services et syndicat de luttes,

En prise avec la réalité

Depuis bientôt 30 ans, la mondialisation a engendré une concurrence sur les salaires et les modèles sociaux. Les conséquences sont de détruire massivement l'emploi industriel, d'aggraver les inégalités, de faire reculer les garanties collectives, et de soumettre les finances publiques des États à la spéculation, fragilisant nombre de politiques publiques. Cela conduit à l'augmentation du chômage, à la pauvreté de millions de citoyens, à l'imprégnation de la société par les idées du Front National. Tout cela a propulsé ces deux dernières années un bouleversement politique majeur.

Le mouvement syndical doit trouver des réponses en termes d'orientation et de stratégie. Deux écueils nous semblent à éviter :

- l'accompagnement des reculs pour en amoindrir les effets néfastes pour les salariés, et qui aboutissent de facto au renoncement ;
- l'affichage d'une « radicalité » de formulation (souvent en « contre »), peut être parfois juste en apparence, mais en désarticulation par rapport à la conscience que nous pouvons partager avec nos collègues, les salarié-es de ce qui est possible et/ou gagnable.

Ce qui structure notre courant de pensée, et les militants s'y reconnaissant, c'est la capacité de se doter d'une analyse politique et syndicale à la fois exigeante et soucieuse d'être mise en action. Il nous faut en effet demeurer en capacité d'opposer au gouvernement une logique revendicative en positif (dépassant le seul mot d'ordre de « retrait »).

Le SNES doit, dans la FSU, faire respecter ses mandats, aider au développement des autres syndicats et agir pour que notre fédération soit capable de créer une dynamique propre à impulser des luttes embrassant les problématiques d'ensemble de nos professions.

Nous proposons à toutes celles et ceux qui se retrouvent sur ces objectifs de figurer sur la liste de candidats à la prochaine Commission Administrative Académique que nous projetons de former sous l'appellation

« Liste présentée par des militants Unité et Action et Hors Tendance ».

S'adresser à Romain Morlat, Isabelle Cheviet, Olivier Crouzet, Hakim Boutmoudit, Olivier Provost.

Liste UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Fin janvier le rapport Mathiot proposant un projet de réforme du baccalauréat va être présenté.

Les grandes lignes en sont déjà connues : réduction du nombre d'épreuves terminales à 4, généralisation du contrôle local, diminution à 27 du nombre d'heures de cours pour les élèves, mise en place d'un lycée modulaire. Lycée modulaire et contrôle continu au bac justifient à la fois des milliers de suppressions de postes en lycée et toutes les formes de sélection à l'entrée à l'Université, de même qu'une nouvelle remise en cause de nos statuts, notamment par l'introduction de l'annualisation des services.

D'ores et déjà les enseignants sont confrontés dans les lycées aux « *fiches avenir* » et les universités précisent leurs capacités d'accueil et mettent en place la sélection.

Le baccalauréat est l'objet d'attaques multiples depuis de nombreuses années mais le ministre Blanquer veut porter un coup définitif au baccalauréat en tant que diplôme national, clef de voûte du système éducatif, le structurant selon des programmes nationaux et des disciplines clairement identifiées.

Le SNES-FSU a exigé le retrait du « plan étudiants » qui instaure la sélection à l'entrée de l'Université.

Concernant les projets de réforme Mathiot/Blanquer du bac et du lycée, le SNES-FSU ne peut en rester au stade des critiques, aussi justes soient-elles. Il y a urgence à ce qu'il formule tout aussi nettement la demande de retrait de ces projets et engage la mobilisation de toute la profession pour l'obtenir.

Nous sommes partisans d'une action d'ampleur, unitaire, avec toutes les organisations qui combattent le projet de réforme du baccalauréat.

L'unité au sein de notre organisation, écartant toute forme de division interne, sur cette orientation de retrait de ces projets néfastes est nécessaire et possible.

Ce que nous avons dénoncé au sujet du marché de dupes que constitue PPCR se vérifie puisque les maigres « *engagements* » gouvernementaux ne sont pas tenus et que la valeur du point d'indice est de nouveau gelée, pendant que la CSG et le prélèvement pour pension augmentent ! Nous voulons une augmentation générale des traitements et des pensions.

D'une manière générale, le gouvernement actuel poursuit en les aggravant les politiques précédentes : casse du Code du Travail et des services publics, nouvelles menaces sur les retraites ... Face à cela, nous avons besoin plus que jamais que le syndicat demeure indépendant et mobilise sur la base des revendications.

La préparation des congrès académiques et national du SNES-FSU, l'élection des responsables du SNES-FSU, sont encadrées par l'existence de « *tendances* ». Tout en la contestant, nous sommes cependant obligés de nous y plier.

Notre action à la CA académique, loin des clivages artificiels de tendances, est d'appuyer résolument tout pas en avant vers la réalisation de l'unité pour défendre les revendications.

Nous vous appelons à vous porter candidat(e) sur nos listes en vue du renouvellement de la CA académique et de la CA nationale.

Unité pour le retrait du projet de réforme du baccalauréat, de lycée modulaire et du « plan étudiants ».

Carine Tourneur et Edith Danry, pour la liste URIS

Du lundi 22 janvier au vendredi 9 février 2018 :

VOTE des SYNDIQUES

**sur les rapports d'activité (académique et national)
et sur le rapport financier national**

Electeurs

Tous les deux ans, à chaque renouvellement des instances du SNES-FSU, tout adhérent est invité à s'exprimer, par un triple vote, sur l'activité de notre syndicat (à l'échelon national et académique) durant le mandat écoulé. L'étape suivante sera, au printemps, l'élection des nouveaux **organes délibératifs** du SNES-FSU (commissions administratives académique et nationale), qui désigneront en leur sein les bureaux exécutifs (S3, S4).

Le vote sur les rapports est un vote individuel

Ont le droit de voter les collègues syndiqués à la date du vote (cotisation versée au trésorier de S1 ou au S3).

Période de vote

Du lundi 22 janvier au vendredi 9 février 2018 :

sur les rapports d'activité (académique et national)

et sur le rapport financier national.

**En cas de problème,
prenez contact
avec le S3
03 80 73 32 70**

Tout syndiqué doit émettre 3 votes

- Rapport d'activité académique.
- Rapport d'activité national.
- Rapport financier national.

Vote dans les sections

Les collègues votent dans leur établissement à bulletin secret

Le bulletin de vote ci-dessous (ou semblable bulletin photocopié ou reproduit à la main) est placé sous une double enveloppe cachetée, **l'enveloppe extérieure portant le nom et la signature du votant.**

En votant, chaque syndiqué doit signer obligatoirement la feuille d'émargement académique prévue à cet effet (**les secrétaires de S1 vont recevoir par mail les listes d'émargement et les modalités de votes**). Le dépouillement doit être fait le 9 février au plus tard en présence de 2 syndiqués au moins.

Envoi des résultats

Pour que le vote soit recevable, les feuilles récapitulatives validées par au moins 2 signatures et obligatoirement accompagnées des feuilles d'émargement devront être parvenues au s3, **avant le 1er mars 2018 date du dépouillement.**

Vote par correspondance (retraités, isolés)

Si le vote n'est pas organisé dans le S1, on peut voter avec les enveloppes jointes à ce journal

MODALITÉS : les électeurs isolés votent sous triple enveloppe.

a) 2 enveloppes intérieures jointes :

⇒ Une **première enveloppe bleue vierge** contenant le bulletin de vote sur les rapports d'activité académique, national et le rapport financier national.

⇒ Une **deuxième enveloppe cachetée** contenant la première et portant le nom et la signature du votant.

b) Ces 2 enveloppes sont placées dans une 3ème enveloppe cachetée et timbrée portant l'inscription "Vote" et expédiée au SNES-FSU:

6, Allée Cardinal de Givry, 21000 DIJON

Avant le 9 février 2018 dernier délai, cachet de La Poste faisant foi.

Une commission de dépouillement se réunira à la section académique **le 1er mars 2018.**

Congrès NEVERS 8 et 9 mars 2018

Les votes seront validés par le Congrès académique de NEVERS.

Bulletin de vote

Pour chacun des 3 votes entourer la mention choisie

**Rapport d'activité
académique**

Pour Contre Abstention

**Rapport d'activité
National**

Pour Contre Abstention

**Rapport financier
national**

Pour Contre Abstention